**[Mme le président.](https://www.senat.fr/senateur/gruny_pascale14026u.html)** L'amendement n° 98 rectifié *bis*, présenté par Mme Lavarde, MM. Bascher, Segouin, Retailleau, Allizard, Babary, Bazin et Belin, Mmes Bellurot et Belrhiti, MM. E. Blanc et J.B. Blanc, Mme Bourrat, MM. J.M. Boyer, Brisson, Burgoa, Cadec et Calvet, Mme Canayer, M. Charon, Mmes Chauvin et L. Darcos, MM. Darnaud et Daubresse, Mme de Cidrac, MM. de Legge et de Nicolaÿ, Mmes Demas, Deseyne, Di Folco, Dumont et Eustache-Brinio, MM. Favreau, B. Fournier et Frassa, Mmes Garnier et Garriaud-Maylam, MM. Genet et Gremillet, Mme Gruny, MM. Houpert et Hugonet, Mme Imbert, M. Klinger, Mme Lassarade, MM. D. Laurent, Le Gleut et Lefèvre, Mme Malet, MM. Mandelli, Perrin, Piednoir, Rapin, Reichardt, Rietmann, Savary, Sol, Somon et Tabarot, Mmes Thomas et Ventalon et M. J.P. Vogel, est ainsi libellé :

Après l'article 9 A

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Par dérogation au III de l'article 1518 *ter* du code général des impôts dans sa rédaction résultant de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, les opérations mentionnées au 1° du A du même III et prévues l'année suivant celle du renouvellement général des conseils municipaux en 2020 sont réalisées au cours de l'année 2023.

La parole est à Mme Christine Lavarde.

[**Mme Christine Lavarde.**](https://www.senat.fr/senateur/lavarde_christine19711u.html) Je ne retirerai pas cet amendement, dont je développerai même la présentation, si vous me le permettez, madame la présidente, car il concerne toutes nos collectivités.

Mes collègues qui sont membres des commissions départementales des valeurs locatives (CDVL), voire des commissions intercommunales des impôts directs, ont pu constater la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Pour prendre un exemple, je vais reprendre, en les synthétisant, les raisons avancées par une commission intercommunale pour rendre un avis négatif sur les propositions de la CDVL : l'avant-projet présenté, par l'ampleur des modifications proposées, est une quasi-réforme sans étude d'impact ; le délai de deux mois imposé à la commission communale des impôts directs (CCID) rend impossible toute étude du marché locatif pour émettre des propositions de modification pertinentes en matière tarifaire ; les secteurs supposés refléter l'attractivité des loyers connaissent des variations importantes et présentent des anomalies manifestes ; l'échantillon statistique retenu par croisement de secteurs et de catégories est jugé insuffisant eu égard à la fixation du seuil de quatre loyers pour établir la « significativité » d'un tarif.

Et encore ces remarques ne viennent que d'une commission parmi d'autres ! Pour avoir échangé avec un certain nombre de collègues ici, je peux vous dire, monsieur le ministre, qu'ils partagent mon point de vue, quel que soit leur département d'origine.

Cette réforme a déjà été, me semble-t-il, reportée d'une année. Il serait peut-être sage de prolonger ce report d'un an encore, jusqu'en 2023 – c'est l'objet de mon amendement – pour que soit au moins améliorée la collecte statistique de l'échantillon servant à déterminer les prix de référence. Car nous sommes en train de réformer à l'aveugle, avec des effets significatifs pour nos collectivités !

[**Mme le président.**](https://www.senat.fr/senateur/gruny_pascale14026u.html) Quel est l'avis de la commission ?

[**M. Jean-François Husson,**](https://www.senat.fr/senateur/husson_jean_francois11048n.html)*rapporteur général de la commission des finances.* Vous avez bien fait de ne pas retirer cet amendement, ma chère collègue, car je souhaitais demander l'avis du Gouvernement.

[**Mme le président.**](https://www.senat.fr/senateur/gruny_pascale14026u.html) Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Gabriel Attal,***ministre délégué.* À l'origine, la philosophie de la réforme était de disposer de la meilleure vision possible pour asseoir les taxes locatives – l'objectif n'était évidemment pas de créer des difficultés !

L'actualisation peut effectivement entraîner des variations très importantes, sujet sur lequel nous sommes particulièrement vigilants. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'en parler directement, madame Lavarde.

Je vous propose de continuer à y travailler d'ici au PLF. Nous prendrons alors une décision : s'il faut prendre de nouvelles mesures d'atténuation, nous le ferons ; s'il faut aller au-delà, nous examinerons la question.

Vous avez évoqué le report d'un an, qui avait été décidé dans un PLF : c'est dans ce cadre que nous prendrons, ensemble je l'espère, une décision.

Je vous demande donc de retirer votre amendement, en attendant que nous partagions les informations pour prendre une décision.

**[Mme le président.](https://www.senat.fr/senateur/gruny_pascale14026u.html)** Madame Lavarde, l'amendement n° 98 rectifié *bis* est-il maintenu ?

**[Mme Christine Lavarde.](https://www.senat.fr/senateur/lavarde_christine19711u.html)** Monsieur le ministre, les propos tenus au banc vous engagent, mais il faudra vraiment que vous acceptiez de discuter avec nous.

Dans le département que nous avons en commun, les quatre CCID se sont réunies : deux ont rejeté les propositions et les deux autres ont constaté une absence de quorum pour ne pas avoir à valider des documents sur lesquels elles n'avaient aucune visibilité…

Si vous interrogiez chacun des sénateurs ici présents, vous auriez le même retour ! *(Marques d'approbation sur diverses travées.)*

Àla rentrée, je suis sûre qu'on se mettra d'accord pour dire qu'il faut reporter d'un an… Néanmoins, je vous crois, monsieur le ministre : rendez-vous donc en octobre !

Je retire mon amendement, madame la présidente.

[**Mme le président.**](https://www.senat.fr/senateur/gruny_pascale14026u.html) L'amendement n° 98 rectifié *bis* est retiré.